

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

VOL III.

MONTREAL, 27 JANVIER, 1846.

No. 6.

## Variétés.

### LE VIEUX FAUTEUIL.

Un vieillard presque octogonaire demeurait depuis longues années dans une maison qui lui avait appartenu autrefois, et dans laquelle il s'était réservé, en la vendant, une chétive mansarde. C'était un ancien tapissier, et, à ce titre, il aurait pu facilement être admis dans l'admirable hospice fondé à Saint-Mandé sous l'invocation de Saint-Michel par un ancien tapissier, et destiné exclusivement aux vieillards de cette profession. Mais aucune sollicitation n'avait pu le décider à quitter sa mansarde d'où la vue plonge sur la cour de l'admirable institution des sourds-muets. Il ne recevait d'autres visites que celles de deux vieillards, ses neveux, qui, bien que peu favorisés eux-mêmes des dons de la fortune, lui faisaient une petite pension.

« Mes enfans, leur disait-il quelquefois (et ils ont tous deux plus de soixante ans), Dieu, soyez-en sûrs, vous rendra le bien que vous me faites; grâce à vous, je puis continuer à vivre sous ce toit, d'où je vois la maison fondée par M. l'Abbé de l'Épée, qui fut autrefois mon protecteur. Je mourrai bientôt, et je ne vous laisserai que, bien peu de chose; mais, je vous en supplie, ne vendez pas le vieux fauteuil où vous me voyez assis, et que je n'ai presque pas quitté depuis cinquante ans. C'est un vieil ami auquel j'ai dû la conservation de mes jours ou 10 août 1792. J'avais alors l'honneur de travailler pour le tapissier du roi, et j'achevais quelques changements aux tentures du cabinet de Marie-Antoinette, lorsque les Marseillais et les insurgés du faubourg Saint-Antoine engagèrent combat avec les Suisses. Le château étant pris, j'aurais été infailliblement égorgé si le danger ne m'eût donné l'idée d'un stratagème que le succès justifia. Je déchirai les deux basques de mon habit de manière à n'en faire une carmagnole, je me noircis les mains et le visage à l'aide d'un peu de saie que je trouvais dans la cheminée, ce qui me donnait parfaitement l'air d'un combattant; puis, comme le pillage commençait, je pris ce fauteuil que je plaçai sur ma tête, et je pus ainsi traverser sans coup férir la moitié de Paris. Si vous conservez pour moi quelque amitié, je vous en prie donc, conservez ce vieux fauteuil royal en mémoire de moi; il vous portera bonheur. »

Il y a quinze jours, le tapissier octogonaire mourut. Ses vieux neveux lui firent faire des obsèques convenables; puis ils songèrent à se partager le chétif mobilier du défunt. Tout d'abord, ce fut à qui ne prendrait pas le gothique fauteuil, moule lourd, dur, à moitié détraqué et bon seulement à mettre au feu, n'eût été le respect des héritiers pour la dernière volonté d'un mourant.

Tout en discutant, l'un d'eux essaya de déplacer ce vieux insubie, et il le trouva d'une pesanteur énorme, eu égard aux matières assez légères qui le composaient.

« Diable! fit-il, on dirait qu'il contient des saumons de plomb en guise de crin. C'est singulier, » dit l'autre en essayant également de le soulever.

Tous deux se regardèrent: la même pensée venait de surgir dans leur cerveau. La housse du fauteuil fut aussitôt enlevée, et le velours fendu dans toute sa longueur. Qu'on juge de la surprise et de la joie des deux héritiers sexagénaires, lorsque, entre deux couches de crin, ils

trouvèrent quarante-trois rouleaux de pièces d'or de tous les règnes, depuis Louis XV jusqu'à Louis-Philippe! De plus, en retournant le meuble sens dessus-dessous, ils découvrirent une espèce de tiroir pratiqué entre les sangles, lequel contenait une inscription de rentes de 1,000 fr. et quelques autres papiers.

La manière dont le fauteuil était venu en la possession du vieux tapissier étant connue de plusieurs personnes, car il n'en avait jamais fait mystère, les deux héritiers crurent devoir faire part de leur découverte à l'autorité; mais le délit, si délit il y avait, était prescrit depuis longtemps, et d'ailleurs le millésime de la plupart des pièces d'or démontrait jusqu'à l'évidence qu'elles avaient été la propriété du défunt. Les héritiers, dont l'un est un garçon de bureau du ministère de l'intérieur, ont donc pu disposer de la trouvaille en toute sécurité de conscience.

### RÈGLES RELATIVES À L'USAGE DE L'EAU COMME BOISSON ORDINAIRE.

1o. L'eau paraît convenir à ceux qui sont sujets aux maladies gouteuses, nerveuses, aux indigestions, aux insomnies; aux tempéramens bilieux, pléthoriques, à ceux qui sont disposés à l'apoplexie.

2o. L'eau ne convient pas, en général, aux estomacs faibles, languissans, aux personnes d'un tempérament pléomatique, dont la peau est flasque; leur estomac a besoin d'un autre stimulant.

3o. Les femmes doivent, en général, faire usage de l'eau, parce que, comme le dit très-bien le professeur Capuron, elles n'ont pas la fibre faite pour le vin; celles qui boivent de l'eau habituellement sont moins exposées aux affections nerveuses.

4o. Les enfans doivent aussi faire usage de l'eau seule ou avec peu de vin; leur développement se fait mieux que chez ceux à qui une aveugle tendresse ne peut refuser ni le café, ni les autres liqueurs fortes.

5o. Dans la vieillesse, l'eau simple n'est point utile, en général; il faut un stimulant plus énergique que l'eau, c'est le vin, appelé le lait des vieillards. Cependant ceux qui, n'ayant pas l'habitude du vin, voudraient en prendre et s'en trouveraient mal, doivent revenir à l'usage de l'eau, qui leur est alors avantageuse.

6o. L'eau, pendant le repas, doit être prise en quantité relative aux alimens et à leur nature. Il est, en général, préjudiciable à l'estomac de s'habituer à recevoir beaucoup d'eau pendant ou immédiatement après le repas; elle a l'inconvénient de trop délayer les alimens, de distendre l'estomac, et peut faire perdre l'action de ce viscère.

7o. La quantité que l'on doit boire dans la journée, doit être proportionnée à la déperdition des liquides.

8o. L'eau froide, prise après un exercice violent et pendant que le corps est couvert de sueur, est extrêmement dangereuse et fait tous les jours de nombreuses victimes.

9. L'eau que l'on boit en santé doit toujours être froide à moins qu'un hiver très-rigoureux ou une susceptibilité trop grande de l'estomac n'y mettent obstacle.

10o. Les personnes habituées à user abondamment des boissons spiritueuses et fermentées ne doivent jamais passer tout d'un coup à l'usage de l'eau, mais bien par degrés insensibles.

(La Santé.)

## CHRONIQUE JUDICIAIRE.

### TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS (6e chambre.)

#### L'Ulysse des quais,

Un énorme individu au torse athlétique, et dont la face de sanglier est entièrement couverte d'une barbe rousse, crasseuse et inculte, était traduit aujourd'hui devant la 6e chambre, sous la prévention de vol. Il déclare se nommer Chapon, dit Ulysse, et être plongeur. « C'est moi, dit-il, qui repêche les ceux qui se noient et autres objets. »

— Il paraît que vous sauvez aussi les rames, les crocs et autres objets que vous trouvez sur votre chemin ?

— Je salue tout ce qui est noyé.

— Enfin, vous êtes prévenu d'avoir pris sur le bateau du sieur Tardiveau un croc et deux rames qui lui appartiennent ?

— C'était abandonné, c'était pas attaché. J'ai repêché, voilà tout. C'est mon état.

— Mais vous vous trompez....

— Par la loi de Louis XIV, tout cela nous appartient; nous repêchons tout ce qui est abandonné.

— Les avertissemens que vous a donnés la justice auraient dû vous mettre en garde.

— Nous avons la loi de Louis XIV.

— Vous êtes incorrigible.

— C'est moi qui ai repêché la croix de Westphalie, en 1811; c'est moi qui ai repêché la croix de l'archevêché. Je repêcherais tout.... Qu'on me jette le royaume de France avec le Pont-Neuf et le pont des Arts, je parie que je le repêche! Foi de...

M. Tardiveau.— Mon croc et mes rames étaient bien attachés avec une chaîne...

Chapon.— J'ai repêché la couronne de Westphalie.

M. Tardiveau.— Il a fallu briser le cadenas.

Chapon.— J'ai repêché la croix de l'archevêché.

M. Moreau, inspecteur de la navigation.— Chapon a rendu autrefois des services.

Chapon.— J'ai trois médailles... j'ai tout repêché!

M. Moreau.— Maintenant la vieillesse et quelques excès l'ont fait tomber en imbécillité. Sur les quais, il est le jouet des gamins, qui le poursuivent et le battent. Cela cause du désordre. Plusieurs d'entre nous ont signé une pétition pour faire placer ce pauvre homme dans un établissement de charité.

Chapon, pleurant.— On ne me répond pas.... j'ai trois médailles.

Le tribunal ne condamne le prévenu qu'à 10 jours de prison.

M. le président lui dit: « Profitez de ce temps pour adresser une nouvelle demande à M. le préfet de police. »

Chapon.— Merci, messieurs les juges, merci. J'ai repêché la couronne de Westphalie, j'ai repêché la croix de l'archevêché. Tombez un peu dans l'eau et vous verrez si je ne vous repêché pas!

## NOUVELLES D'EUROPE.

## ANGLETERRE.

LONDRES, 25 décembre.—On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Nous voudrions que le peuple anglais comprit bien ceci. Nous le prions de ne pas ajouter foi à tout ce qu'il pourra entendre dire, supposer ou imaginer relativement à l'intention de sir R. Peel d'agir énergiquement et hardiment vis-à-vis des lois des céréales. Il paraît impossible que sir R. Peel n'aborde pas le parlement avec la pensée bien arrêtée de faire supprimer sur les livres de statuts une loi dont il a, à diverses reprises, condamné le principe, et alors il serait soutenu par ses adversaires et par le pays. Sir Robert Peel ne peut pas songer à aucune autre marche que celle qui lui est tout naturellement ouverte. Cependant, le pays ne doit pas ajouter une foi trop implicite à ce projet, à moins de preuves évidentes. Sir R. Peel n'est pas de ces hommes dont on puisse dire : Il fera telle chose, parce qu'il doit la faire. Il n'existe aucune raison de penser, et nous ne pensons pas que sir R. Peel veuille ou ait jamais voulu la simple révocation des lois des céréales. Une telle conduite n'est pas dans ses habitudes. La mystification est son élément. Le compromis est la loi de son être. »

On attribue généralement à sir R. Peel l'intention de gagner les propriétaires fonciers par une indemnité qu'il leur offrirait. En effet, ce serait assez la manière de procéder de sir Robert Peel. Nous ne prétendons pas dire que sir R. Peel se propose d'insulter le pays par une proposition aussi monstrueuse que celle consistant à faire peser la charge des taxes des propriétaires fonciers sur le fonds consolidé. Mais nous prévenons le pays que sir R. Peel est un homme dont toute la politique se résume dans la transaction et que ce système offre des dangers. Le ministre qui serait assez insensé pour transporter l'agitation contre le monopole sur les questions de l'incidence de la taxation et de la distribution des pouvoirs politiques ouvrirait la porte à des maux dont nul ne pourrait prévoir le terme. Nous espérons que le peuple anglais ne se ralentira pas dans ses efforts, qui peuvent seuls le mettre à l'abri de cette désastreuse possibilité. Tout exige que cette question fatigante et périlleuse soit résolue et réglée définitivement.

Les arrangements ministériels provoqués par la rentrée aux affaires de presque tous les membres du cabinet Peel sont arrêtés, sinon officiellement connus, et tous les personnages qui ont occupé la scène politique en Angleterre pendant la dernière quinzaine, si fertile en incidents, ont quitté Londres pour aller passer les fêtes de Noël dans leur famille. Il paraît certain que la succession de lord Wharncliffe, disputée par plusieurs candidats, est décidément réservée à lord Ellenborough. Ce poste, assigné à un ami particulier de lord Wellington, serait le prix des concessions faites par le duc à sir Robert Peel.

La ligue ne repose pas. Nous avons dit qu'elle avait résolu de lever une contribution volontaire de 6 millions et demi. Un grand meeting aura lieu mardi à Manchester, le quartier-général. On y a réuni, séance tenante, 60,000 livres sterling, ou 1 million 500,000 francs. Ceux qui, il y a deux ans, avaient souscrit pour 500 livres, ont doublé cette année leur souscription, et l'ont portée à 1,000 livres sterling (25,000 fr.) M. Cobden, M. Bright, etc., ont souscrit pour 25,000 fr. On compte vingt et un négociants et grands industriels qui ont souscrit chacun pour 25,000 fr.

Pendant un moment de halte dans les souscriptions, le président du meeting, avec un naturel que l'on pourrait trouver trop naïf, a prié M. Cobden « de faire passer le temps en disant quelques mots, pendant que ceux qui n'avaient pas encore donné se décideraient. » M. Cobden a fait obligamment un speech ; et après cet intermède les souscriptions ont repris leur cours. A la fin de la représentation, il y avait, comme nous l'avons dit, 1 million 500,000 fr.

Londres 29 décembre.—Les nouvelles qui viennent de nous arriver des Etats-Unis n'ont pas été accueillies avec beaucoup de satisfaction. D'abord, les protestations pacifiques de la presse américaine sont en général regardées comme peu sincères. Ensuite, ce qui porte à juger peu favorablement de l'état actuel des choses, c'est le caractère des membres des comités que les deux chambres ont nommés pour l'examen des questions de politique étrangère. On n'espère nullement qu'ils proposent des mesures de conciliation.

Si une majorité considérable dans les deux chambres a choisi pour commissaires les plus ardents bouc-émissaires qu'elle ait pu trouver, il est naturel de croire que les prétentions extravagantes avancées dans le message du président ne seront guère modifiées. La question de l'Orégon est à cette heure la plus grave de toutes celles qui occupent l'Angleterre, le discours de Louis-Philippe à l'ouverture des chambres étant de tout point satisfaisant quant aux relations qui existent entre la France et la Grande-Bretagne.—*Standard*.

—On a reçu des nouvelles de Monterey (Haute-Californie) jusqu'à la mi-octobre. Les nouvelles sont très importantes. Une escadre anglaise destinée pour l'Orégon avait passé devant la côte occidentale. Le vaisseau de guerre anglais *America* a éveillé des soupçons : à bord de ce bâtiment se trouve un frère de lord Aberdeen, et l'un des fils de sir Robert Peel y est passager. Le gouvernement a convoqué la milice pour résister à tout acte d'agression de cette escadre.—*Sun*.

Le cabinet anglais vient de se compléter. Le duc de Buccleugh est nommé président du conseil, en remplacement de lord Wharncliffe, décédé, et lord Haddington le remplace comme lord du sceau privé. Lord Ellenborough est nommé premier lord de l'amirauté, à la place de lord Haddington.

Maintenant que le ministère Peel est définitivement réconstitué et plus affermi que jamais, l'agitation produite par la dernière crise s'est peu à peu calmée, et l'on attend les votes décisifs du parlement qui se réunira le 22 janvier. Il est probable que d'importantes modifications d'opinion, destinées à faire vivre le cabinet, auront lieu dans le camp des vainqueurs, parmi les tories. Le nombre de ces derniers se sera beaucoup augmenté, sans doute, d'hommes qui comprennent l'inutilité de certaines résistances ; l'ombre de M. Cobden et de la ligne contre la législation des céréales (*anti-corn-law-league*) a ramené aux doctrines de concession plus de gens que n'auraient pu le faire les meilleurs raisonnements ; les whigs soutiendront tout naturellement un cabinet qui déjà leur a dû ses triomphes, et qui, au fond, leur convient, parce qu'ils ont prouvé leur incapacité à le remplacer.

Le combat qui sera livré sur la question des céréales, dépend donc, quant à son importance, non des partis, car la victoire est assurée au ministère, mais de Sir Robert Peel : c'est lui qui dira souverainement ce qu'il veut et combien il veut. Fixer la limite des besoins actuels, rencontrer juste dans son calcul, telle est la difficulté qui lui est proposée. C'est, comme le fait observer un journal royaliste, c'est une question d'avenir qui, plus tard, entourera son nom de gloire ou le rabaissera. Pour le présent, le succès est acquis à l'avance à ce qu'il proposera sur ce point difficile.

Un autre intérêt préoccupe en ce moment les Anglais. Leur attention se porte sur l'Amérique, et leurs journaux sont unanimes pour recommander des mesures de vigueur. Le *Sun* adjure les ministres de se disposer à frapper, au besoin, un grand coup avec énergie et promptitude. De son côté, le *Morning-Chronicle* invite le parlement à ne pas attendre que l'Angleterre soit mise en demeure de choisir entre un affront et la guerre, à prendre les devants et à répondre aux menaces indirectes du président Polk par des mesures qui fassent réfléchir le congrès des Etats-Unis. Il considère, du reste, les modifications projetées dans la législation des céréales comme fournissant un élément nouveau de transaction. A son avis, les états de l'Ouest se montreront moins exigeants sur l'Orégon, s'ils entendent, pour leurs biens, l'entrée en franchise dans les ports de l'Angleterre.

Chaque fois, d'ailleurs, qu'il s'agit de développer la prospérité du pays ou de défendre son honneur et ses intérêts, le gouvernement anglais, que le nôtre, en cela, devrait imiter, n'a pas besoin d'être aiguillonné par la presse. Il régnait dans tous les chantiers une grande activité ; on s'occupe, en même temps, d'organiser les régiments de la milice, parce qu'une partie considérable des troupes qui sont en Angleterre sera prochainement transportée au Canada. Le gouvernement ne négligera rien pour éviter la guerre dont on le menace ; mais, s'il est contraint de la faire, il veut la mener avec énergie, il se tient prêt à tout événement.

La *Gazette* de Londres publie une proclamation de la reine Victoire, en date du 23 décembre, par laquelle le parlement anglais est prorogé du 30 décembre au 22 janvier.

« Nous déclarons, y dit S. M., avec l'avis de notre conseil privé, que notre volonté royale et notre bon plaisir sont que le parlement se

réunisse et siège pour expédier diverses affaires urgentes et importantes.

La nomination officielle de M. Gladstone, comme ministre des colonies, est également insérée dans la même *Gazette*. On sait qu'il remplace lord Stanley, ardent, impétueux et susceptible, tandis qu'il est, lui, froid, calme et réfléchi.

« On peut s'attendre de la part du nouveau ministre, dit le *Times*, à beaucoup d'impartialité et d'assiduité dans l'exercice de ses fonctions. Ces deux qualités peuvent faire espérer une politique meilleure que celle qu'a suivie son prédécesseur ; mais elles ne suffisent pas. Il y a des dangers dans la crise qui menace maintenant les affaires de la colonie de la Nouvelle-Zélande. De promptes mesures de sévérité active pourront rétablir les affaires. Le délai et l'inaction ne pourront entraîner que la ruine. M. Gladstone comprendra l'imminence du péril, et sans doute il aura l'énergie nécessaire pour conjurer l'orage. »

M. Gladstone, qui représentait Newark à la chambre des communes, est sujet à réélection. Le *Sun* dit que sa réélection sera combattue par le duc de Newcastle, qui pousserait son principe : « Chacun peut faire ce qu'il veut de ce qui lui appartient, » jusqu'à s'opposer à la réélection de son fils, lord Lincoln, pour la partie sud du comté de Nottingham. Lord Lincoln fait partie du cabinet. Son père est un tory exalté qui, tout récemment, a enlevé un siège au parlement à son fils, lord Blandford, parce qu'il ne partage pas ses opinions.

Il est donc à présumer que le duc de Newcastle ne serait pas le meneur le moins ardent de la ligne à l'organisation de laquelle le *Morning-Post* convie l'aristocratie et les propriétaires fonciers, pour renverser sir Robert Peel, qui semble adopter les vues des ligueurs de Manchester contre la législation des céréales. « Si Cobden et Peel ne voquent pas sur la même nacelle, dit le *Post*, ils font voile vers la même destination, et tout bon Anglais doit refuser son appui à de tels hommes. »

Sir Robert Peel ne paraît nullement alarmé de cette difficulté nouvelle. Il s'est rendu tranquillement à Tamworth pour remplir ses devoirs religieux, avec sa famille, à l'église de Dryton-Bassette. Il devint revenir à Londres aujourd'hui lundi ; et l'on peut croire qu'il va se disposer à braver l'orage que l'on fait gronder au dessus de sa tête.

## IRLANDE.

DUBLIN, 23 décembre.—On commence à se plaindre de la famine dans diverses parties du pays, et la fièvre règne dans quelques villes du sud. Le froid rigoureux et la cherté du bois aggravent singulièrement les souffrances du peuple. Dans plusieurs districts, la maladie des pommes de terre a été arrêtée, mais les pertes que l'on a éprouvées ont réduit à peu de chose la récolte. Dans un pareil état de choses, il est fâcheux de voir que rien de pratique n'ait été fait pour détourner du peuple la famine dont il est menacé, et c'est en ce moment que nous n'avons pas de gouvernement. Aujourd'hui, la commission de Mansion-House s'est réunie sous la présidence de lord Cloncurry. M. O'Connell était présent. La commission a reçu plus de cent lettres en réponse à sa circulaire du 10 courant, par laquelle elle demandait des renseignements sur la maladie des pommes de terre, et exprimait le désir de savoir s'il s'était opéré un changement favorable. Les lettres ne sont point entières. On craint que la disette ne commence à se faire sentir au mois de février.

IRLANDE.—Dans l'avant-dernière séance de l'association du repeal, O'Connell avait promis son concours à lord John Russell quant à la question des céréales. Le revirement ministériel opéré dans l'intervalle entre cette déclaration et la dernière séance des repealers tenu à Dublin le 22 décembre rendait nécessaire une nouvelle profession de foi de la part du grand agitateur. Voici en quels termes il l'a faite, en y entremêlant, d'ailleurs, une sorte de panegyrique du chef des whigs et une revue saisissante de la situation misérable de l'Irlande :

« Je disais dernièrement que je soutiendrais lord John Russell au Parlement dans la discussion sur les lois des céréales. Bien que je n'aie pas un grand amour pour Peel, vous le savez, (on rit), je suis tout prêt à le soutenir, du moins s'il veut faire quelque chose pour le peuple et lui procurer le pain bon et à bon marché. Je le soutiendrai, bien que

je le prenne pour un trompeur mielleux. (A honeyed trickster). Et, toutefois, je dois ici rendre justice à lord John Russell : sa conduite relative aux lois des céréales a été noble et belle ; oui, il s'est conduit admirablement. Hurray pour lord John Russell ! Il s'était engagé à abolir les lois des céréales dans un moment où la disette menaçait l'Angleterre, où la famine et la contagion décimeraient peut-être, hélas ! l'Irlande malheureuse. Loin de moi la pensée de faire ici l'éloge des whigs comme parti, mais honneur soit rendu à leur chef, qui a justifié l'ancienne renommée de sa famille, de cette noble famille qui donna tant de martyrs à la liberté constitutionnelle du pays. (Applaudissements.)

Si Peel propose des mesures salutaires pour l'Irlande, je suis tout prêt à l'appuyer. Je suis d'avis que le Gouvernement sera forcé d'adopter des dispositions importantes. S'il ne le faisait pas, je ne doute pas que le mois de mars n'arrive avec le lugubre cortège de la famine et des maladies pestilentielles. (Sensation.) Jusqu'ici le Gouvernement s'est honoré à nommer une commission pour l'examen scientifique des pommes de terre malades, et ces savants ont montré au peuple (voyez la belle découverte !) comme il fallait manger les pommes de terre. (Hilarité.) Déjà la fièvre se montre dans le sud de l'Irlande ; elle s'étendra au nord et à l'ouest ; elle gagnera la capitale. Je viens de Waterford, et je vous le dis avec douleur, les hôpitaux sont encombrés de malades atteints de la fièvre typhoïde. On a été obligé de déposer les malades dans les buanderies mêmes, tant les fiévreux étaient nombreux. Beaucoup ont succombé, beaucoup succomberont ! (Sensation.)

Si le Gouvernement n'agit pas immédiatement, le mal fera des progrès. (Écoutez !) On a dit que je voulais sacrifier le repal pour l'alimentation du peuple. Je ne l'ai pas dit. Je n'ai pas prévu une semblable alternative ; mais, si elle devait se présenter, assurément mon premier mot serait : "Donnez du pain au peuple !" Que Robert Peel revienne ou non au pouvoir, que tout autre ministère se forme, je déclare hautement au gouvernement qui présentera de bonnes mesures que je suis prêt à lui donner mon appui." (Applaudissement.)

FRANCE.

CHAMBRE DES DEPUTES.

SEANCE ROYALE POUR L'OUVERTURE DE LA SESSION.

Aujourd'hui, 27 décembre, le roi a fait l'ouverture de la session des chambres au Palais-Bourbon.

A une heure après-midi, le roi est sorti des Tuileries. LL. AA. RR. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, étaient dans la voiture de Sa Majesté.

Depuis le palais des Tuileries jusqu'au palais de la chambre des députés, en longeant le quai, la haie était formée, à droite par de nombreux détachements des diverses légions de la garde nationale, et à gauche par la troupe de ligne.

Dans la salle de séances s'élevait, selon l'usage, sur l'emplacement du bureau, le trône, surmonté de drapeaux tricolores.

Les tribunes publiques étaient envahies depuis dix heures. Le premier rang avait été réservé aux dames, ainsi que le rang des banquettes, disposé circulairement derrière MM. les députés.

A midi un quart, les maréchaux de France, la députation des grands officiers de la légion d'honneur et du conseil-d'état se placent sur les banquettes drapées en avant du trône.

La tribune diplomatique est occupée par les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires des différentes puissances.

Les ministres ont pris place à droite et à gauche du trône.

A une heure moins quelques minutes, S. M. la Reine, LL. AA. RR. Madame la duchesse d'Orléans, Mgr. le comte de Paris, Madame la duchesse de Nemours, Madame la princesse de Joinville, Madame la duchesse d'Aumale, Madame la duchesse Adélaïde, M. le prince et Madame la princesse de Salerne, M. le duc et Madame la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha et M. le duc Alexandre de Wurtemberg prennent place dans une tribune réservée.

Sa Majesté a été reçue à l'entrée du péristyle par les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés.

Un huissier annonce LE ROI.

Le Roi, en uniforme de la garde nationale, accompagné de LL. AA. RR. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, est entré dans la salle des séances, précédé des grandes députations et suivi de ses aides-de-camp et des officiers-généraux qui faisaient partie du cortège.

Le Roi se place devant son trône, ayant les princes à sa droite.

Les officiers-généraux et les officiers de la maison du Roi se tiennent debout derrière le trône.

Sur l'invitation de Sa Majesté, MM. les pairs et MM. les députés s'assoient.

Le Roi se couvre et prononce le discours suivant :

" MESSIEURS LES PAIRS,  
" MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

En vous réunissant autour de moi, je suis heureux de penser que nous pouvons nous féliciter ensemble de l'état général de notre patrie. J'ai la confiance

que l'accord des pouvoirs de l'Etat, et le maintien de notre politique d'ordre et de conservation, assurent de plus en plus le développement régulier de nos institutions et le progrès de la prospérité nationale.

Mon gouvernement s'est appliqué à poursuivre l'exécution des grands travaux que vous avez votés. Les mesures nécessaires pour les conduire à leur terme vous seront proposées. Nous aurons ainsi, en peu d'années, donné à la France, d'une part, de puissantes garanties de sécurité ; de l'autre, les moyens de développer son activité féconde, et de répandre le bien-être dans toutes les parties de notre territoire et dans toutes les classes de la population. Et en même temps que ces importants résultats ont été atteints, la situation de nos finances est devenue de jour en jour plus satisfaisante.

Les lois des finances et diverses lois qui ont pour objet d'introduire dans l'administration des améliorations importantes, vous seront incessamment présentées.

Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. J'espère que la politique qui a maintenu la paix générale à travers tant d'orages, honorera un jour la mémoire de mon règne. (Profonde adhésion. Vive le Roi !)

L'amitié qui m'unît à la reine de la Grande-Bretagne, et que récemment encore elle m'a si affectueusement témoignée, et la confiance mutuelle de nos deux gouvernements, ont heureusement assuré les bonnes et intimes relations des deux Etats. La convention conclue entre nous, pour mettre un terme à l'odieux trafic des esclaves, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi, par la co-opération cordiale des forces maritimes des deux Etats, la traite sera efficacement réprimée, et, en même temps, notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. (Approbation marquée.)

J'ai lieu d'espérer que l'action commune de la France et de l'Angleterre amènera, sur les rives de la Plata, le rétablissement des relations commerciales régulières et pacifiques ; unique but de nos efforts.

Des événements que je déplore, mais qui ont fait éclater de nouveau l'héroïsme de nos soldats, ont troublé nos possessions d'Afrique ; j'ai pris des mesures promptes pour que la domination de la France y conservât partout la force et l'ascendant qui lui appartiennent. Avec l'aide du temps, notre persévérance énergique rendra la sécurité et la prospérité de l'Algérie.

Messieurs, vous m'avez donné votre loyal concours dans la grande et difficile tâche que le vœu national m'a appelé à remplir. La Providence a béni nos efforts. Elle m'accorde aussi, dans ma famille, de précieuses consolations. Partout où ils ont paru, mes fils, j'en ai la confiance, ont porté dignement le nom de la France. (Vive le Roi ! Vive le Roi !) Mes petits fils croissent en nombre et grandissent sous mes yeux. Mon vœu le plus cher et mon plus doux espoir, c'est que, par notre dévouement à la France, par notre zèle à la bien servir, son affection nous soit assurée, et l'intime union de ma famille et de ma patrie à jamais affermie."

On entend crier Vive le Roi !

M. le garde des sceaux invite MM. les pairs promus depuis la dernière session à prêter serment. Il lit la formule du serment, et ceux de MM. les pairs nouvellement nommés, présents à la séance, répondent : Je le jure.

M. le ministre de l'intérieur lit le même invitation aux députés nouvellement élus. Ce sont : MM. Bergevin, Choquet, Charles de Belleyme, Desprez, de Gouffard, de Chabaud Latour, de la Coste, Delzers, Damas, Larnac, Marande, Moulou, Pidancet, Renouard de Busières, de Marmier, Perandier, Quénauld, Eugène Schneider. Ceux de ces honorables membres présents à la séance répondent : Je le jure.

Le Roi s'est levé alors, a salué l'assemblée et s'est retiré, reconduit par les grandes députations.

On lit dans les Débats :

Le Message du président des Etats-Unis s'exprime, au sujet de l'Orégon, sur un ton qui annonce pas que l'esprit de conciliation soit celui qui distingue le président actuel. M. Polk parle beaucoup de sa modération ; mais il en montre assez peu, et sa manière est telle, que si elle était adoptée dans les rapports de gouvernement à gouvernement, toute contestation entre deux Etats se terminerait par une guerre.

A la suite de son exposé, M. Polk recommande au congrès et à la nation de rester scrupuleusement dans les termes de la convention de 1827. Il faut dénoncer la convention ; mais jusqu'à, et pendant le délai d'un an, il faut s'abstenir de tout ce qui serait contraire à la lettre et

à l'esprit de cet acte diplomatique. On prendra des mesures immédiates pour protéger les citoyens américains établis dans l'Orégon, pour y organiser les institutions sans lesquelles une société ne saurait subsister, et notamment pour y faire rendre la justice ; mais on n'ira pas au delà de ce qu'a fait le gouvernement anglais lui-même par la loi du 2 juillet 1821, à l'effet de régulariser le commerce des pelleteries et d'établir une juridiction civile et criminelle dans certaines parties de l'Amérique du Nord.

Il conseille de créer un service de dépêches entre les Etats-Unis et l'Orégon au travers des Montagnes-Rocheuses, et de placer des postes militaires sur la route qui joint l'Orégon à l'état de Missouri, par où l'on s'y rend de toutes les parties de l'Union. Il n'y a là rien qui puisse exciter des réclamations, pourvu que les postes ne ressemblent pas à ce qu'ont été, en d'autres temps et d'autres lieux, des cordons sanitaires. Mais ce qui est plus sérieux, c'est la proposition formelle, au nom de l'honneur et des intérêts de la patrie, une fois le délai de la dénonciation expiré, de concéder des terres, c'est-à-dire de faire acte de souveraineté dans l'Orégon ; car si des concessions ont lieu sur la rive droite de la Colombie, c'est une déclaration de guerre, et même sur la rive gauche c'est une sorte de défi.

Ce n'est pas qu'une rupture entre les Etats-Unis et l'Angleterre nous paraisse, même après le message, un événement probable. Combien de fois, en Europe, n'a-t-on pas paru plus près des hostilités ! La chambre des représentants peut voter des mesures offensives pour la Grande-Bretagne ; il y a même lieu de croire qu'elle le fera, du moment que le premier magistrat l'y excite ; mais on est fondé à espérer que les intérêts pacifiques trouveront un refuge et un appui dans le sénat, qui réunit les principales illustrations du pays, et dans l'intervalle les pays égarés pourra lui-même venir à réconciliation. Toujours est-il que le président souffle guerre, et son message, sous ce rapport, est une nouveauté, même après ceux du général Jackson.

Evidemment, M. Polk appartient à une nouvelle école, la démocratie américaine, dont il paraît reproduire fidèlement les passions, depuis la prise de possession du Texas, s'abandonne à une ambition qui pourra lui être fatale. Ce message est sans précédent, non seulement par la manière dont et sans traitée la question de l'Orégon, mais par le ton général qui le caractérise. Jusqu'ici, au moins jusqu'à Jackson, il était d'usage, dans les messages, de parler avec ménagement des puissances européennes. Les présidents étaient des hommes qui avaient vu l'Europe, qui avaient apprécié de leurs yeux la valeur des grands états de l'ancien continent. Dans ces occasions solennelles rédigées particulièrement pour la multitude, on se montrait orgueilleux des institutions républicaines, on faisait pompeusement parade de la prospérité sans égale (c'était le mot consacré) de la patrie ; mais on évitait soigneusement ce qui eût pu être pris, de l'autre côté de l'Atlantique, pour des vaines et ridicules bravades.

M. Polk, bien différent de ses illustres devanciers, se met au niveau des rudes cultivateurs de la vallée de l'Ohio dans l'opinion desquels l'Europe est un ramas d'être dégradés qui gémissent sous le poids du régime monarchique, et dont les forces de l'Union auraient aisément raison. On ne peut s'expliquer autrement son impudent langage vis-à-vis de l'Angleterre.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule puissance envers laquelle le Message soit arrogant. La France aussi y est mal menée à l'occasion du Texas. On reproche à la France d'avoir voulu que le Texas formât un état indépendant, au lieu d'aller grossir la fédération américaine, et l'incorporation du Texas est représentée comme une victoire sur les monarchies européennes. On rappelle à la France qu'elle a été l'alliée des Etats-Unis ; qu'elle a avec l'Union un intérêt commun, celui de la liberté des mers. La France, en effet, est pour la liberté maritime ; mais cette liberté n'était pas en question dans l'affaire du Texas.

La France a été l'alliée courageuse, puissante et utile de l'Union ; elle n'a pas cessé d'applaudir aux progrès de la prospérité et de la puissance américaine. Mais ce n'était pas une raison pour qu'elle approuvât les Etats-Unis lorsqu'ils s'abandonnaient sans motif à l'esprit de conquête, lorsque par un procédé à jamais condamnable, ils détachaient du Mexique une de ses plus belles provinces pour se l'approprier et pour y établir ce que les Mexicains avaient noblement aboli, l'infâme institution de l'esclavage.

La France, pour ne pas être républicaine, n'en est pas moins dévouée à la cause de la liberté. Elle aime la justice [1], et n'a pu voir, sans éprouver un sentiment pénible les Etats-Unis violer les principes du droit des gens pour spolie cette nation Mexicaine, au sujet de laquelle le message de M. Polk s'exprime dans les termes d'une détestable hypocrisie : car il semble, il lire ce document, qu'aujourd'hui, après la prise du Texas, ce soient les Etats-Unis qui aient à se plaindre du Mexique. La France donc a obéi à une noble inspiration quand elle a négocié dans le but de mettre un terme à ces empiétements qui rien ne justifie.

On le voit, on ne peut se montrer meilleur Anglais que le fut ici M. Guizot. Il plaide admirablement pour l'Angleterre et contre la France !—Gazette de France.

POLOGNE.—Depuis la dernière révolution, le gouvernement russe a restreint le plus possible la possession des armes à feu chez les habitants de la Pologne. Dans les bourgs et villages, pour garder chez soi un fusil, il faut payer une taxe annuelle de dix copecks d'argent. Dans les villes, cette taxe avait été jusqu'ici triple de ce qu'elle est dans les campagnes, c'est à dire de trente copecks d'argent. Le gouvernement russe vient de la porter à quarante-cinq copecks à partir du 1er janvier 1846.

(1) Le ministre Guizot aime surtout l'Angleterre.

## FEUILLETON.

## M. FLANANVILLE,

ou

La journée d'un Monsieur qui n'a pas de temps.

(Esquisse de Mœurs.)

M. Flananville a bien la quarantaine ; il n'est ni beau ni laid, ni grand ni petit, ni gras ni maigre, ni spirituel ni bête. C'est un de ces personnages que l'on ne remarque ni à la promenade ni dans un salon, ni dans un concert ni au bal ; de ces gens qui passent partout et qui ne sont positivement déplacés nulle part : que l'on invite à une soirée si l'on craint de manquer de danseurs ; à un dîner, pour ne pas être treize à table.

Cependant M. Flananville a une spécialité ; il est l'homme le plus occupé de Paris. Demandez-lui quelque chose, il n'a jamais le temps de rien faire. Priez-le pour une soirée : il ne sait pas s'il aura le temps d'y aller. Demandez-lui ce qu'il pense de la pièce nouvelle : il n'a pas encore eu le temps de la voir.

Quel est donc l'emploi, le commerce, l'art que cultive ce monsieur qui n'a jamais un moment à lui ?

Il n'a aucun emploi. Il vit de ses rentes. Il est marié, il a un petit garçon et assez d'aisance pour être heureux.

Sa femme est économe, bonne ménagère, point coquette, et donne les plus grands soins à leur intérieur.

A la vérité, il s'est chargé de faire lui-même l'éducation de son fils.

Mais son fils a près de dix ans, et il ne sait rien.

Vous allez me demander encore ce que fait ce monsieur pour être si occupé.

Je pourrais vous répondre qu'il lit beaucoup de journaux, qu'il est abonné à la *Gazette des Tribunaux*, qu'il a une grande faiblesse pour le dialecte des voleurs ; que tout en blâmant les gens qui parlent *argot*, les journalistes qui rapportent ce langage et les auteurs qui s'en servent dans leurs pièces, il lui arrive parfois de s'échapper et de lâcher quelques mots de cette langue dans la conversation. Mais pour bien savoir ce que fait ce monsieur, je trouve qu'il est plus simple de le prendre chez lui au saut du lit, de le suivre pendant toute une journée ; nous verrons alors à quoi il passe son temps.

Il est l'heure du déjeuner, ceci me fait souvenir qu'il y a des gens qui ont assez d'audace ou plutôt assez d'estomac pour vous dire : "Déjeunez comme si vous ne deviez pas dîner ; dinez comme si vous n'aviez pas déjeuné."

Cette maxime peut être consolante, mais elle est fort dangereuse.

A Paris, on déjeune bien moins qu'en province et quo dans un grand nombre de villes étrangères ; c'est-à-dire que pour la plupart des Parisiens, occupés de leurs affaires ou de leurs plaisirs, fatigués d'une soirée qui s'est prolongée tard, d'un bal qui a duré jusqu'au matin, ou de la représentation d'un grand drame (lesquels finissent rarement le même jour qu'ils commencent) l'heure du déjeuner arrive et l'on n'a point d'appétit ; aussi fait-on ce repas très-vite, très-brèvement et comme une chose dont il faut se débarrasser.

Il est rare de trouver à Paris des gens qui déjeunent comme en Allemagne, en Suisse en Belgique, où ce repas a presque l'importance d'un dîner, où l'on y mange de la viande, du poisson, des légumes du dessert, puis du café ou du thé ; vous jureriez que c'est un dîner si l'on y servait du potage.

Dans Paris, où nous réservons notre appétit pour le dîner, un grand déjeuner est une chose qui sort de nos habitudes. Le café, ce poison lent que Voltaire chérissait et que Mme de Sévigné traitait si mal, le café est le déjeuner le plus généralement adopté par les Parisiens.

Dans presque toutes les classes on prend du café. La grisette va tous les matins acheter sa petite cruche de lait et sa demi-once légèrement mélangée de chicorée. Le petit rentier en fait

autant, en y joignant, le dimanche, un modeste pain mollet, sur lequel il étend avec volupté une couche de beurre frais. La garde-malade veut son café tous les matins. La portière en prend plein une soupière ou un saladier.

Ce qui sans doute surprendra davantage, c'est que l'usage du café ait aussi passé parmi le peuple. C'est cependant un fait avéré. Des artisans, des ouvriers préfèrent souvent le café au lait à un canon avec un morceau sur le pouce, et ceux qui déjeunent ainsi ont le travail plus agile, la tête plus nette que ceux qui prennent leur repas chez le marchand de vin.

Passes au point du jour à la Halle, à la Porte Saint-Denis ou Saint-Martin, vous y verrez une femme enveloppée dans une grande pelisse de toile, dont le capuchon recouvre la tête, assise sur une chaise, les deux pieds posés sur un *gueux*, les deux mains sur un autre *gueux* qu'elle tient entre ses genoux ; à côté d'elle est une table couverte de grandes jattes de fétaence et une petite fontaine en fer blanc semblable à celles des marchands de coco. La fontaine, qui est placée sur un réchaud de brasse allumée, contient une espèce de café au lait tout sucré. Je dis espèce, car vous devez bien penser que ce café-là ne sent guère le moka. Cela n'embêche pas qu'il ne s'en fasse une grande consommation. Pour deux sous en vous emplit une des tasses. C'est tout chaud, tout préparé, vous n'avez plus qu'à le boire. Et ce sont les charretiers, les marichers et les porteurs de la Halle qui sont les habitués de ces cafés en plein vent.

Mais tout ceci nous a fait oublier M. Flananville ; le café nous entraînait : on se laisse facilement aller avec ce qu'on aime.

Les bonnes ménagères aiment à déjeuner dès qu'elles sont levées, et Mme Flananville était de ce nombre. A peine hors du lit, elle ordonnait à sa domestique d'apprêter le café, elle n'avait point de cesse que le déjeuner ne fût sur la table. Alors elle appelait son mari.

Mais M. Flananville est essentiellement paresseux, il a beaucoup de peine à se tirer du lit, même quand il ne dort plus.

Madame dit à sa bonne :—Avertissez donc monsieur que le déjeuner est servi. Il m'a dit hier au soir qu'il avait beaucoup à faire ce matin, et il est déjà tard.

La bonne pénètre dans la chambre à coucher et aperçoit le chef de son maître, dont les yeux sont encore à demi fermés. Elle crie :—Monsieur ! le déjeuner est sur la table.

Monsieur étend les bras, bâille, ouvre tout à fait un œil, et murmure :

—Mais qu'est-ce qu'on a donc toujours à m'empêcher de dormir !... Ma femme est cruelle et aporçoit le chef de son maître, dont les yeux sont encore à demi fermés. Elle crie :—Monsieur ! le déjeuner est sur la table.

La bonne va dire à sa maîtresse :—Monsieur se lève.

Au bout d'un quart d'heure personne n'ayant paru, madame envoie son fils Anastase réveiller son père. M. Anastase est très-bruyant, très-gourmand, très-menteur et très-répondeur.

Ses parents le trouvent rempli de moyens. Il a en effet tous les moyens voulus pour devenir un mauvais sujet.

Il entre dans la chambre de son père en tenant à sa main un sac de papier qui est vide. Il souffle dans le sac de façon à l'emplit de vent, referme vivement la main, puis va crever le sac contre l'oreille de son père. Cette fois celui-ci fait un saut de carpe dans son lit, en s'écriant :

—Ah ! mon Dieu ! le canon !... on tire le canon ! Qu'est-ce qu'il y a donc ?... Est-ce qu'Abdel-Kader serait enfin pinché ?

M. Anastase rit comme un fou, en murmurant :

—C'est moi qui ai tiré le canon avec un sac de papier.—Ah ! c'est vous, monsieur Tanasc, qui vous permettez ce bruit à mes oreilles !... vous êtes bien hardi.—Maman veut que tu viennes déjeuner.—C'est terrible ! enfin, on n'a pas même le temps de dormir ici !... Tanasc, avez-vous fait vos devoirs ?—Lesquels ?—Ceux que je vous ai donnés.—Tu ne m'as rien donné à faire.—Vous deviez au moins apprendre une fable.—Ah ! je la sais ma fable... tu vas voir.

Et M. Anastase commence à chanter :

Maître corbeau, sur un arbre perché...

—C'est bien, c'est bien... tu ne la diras plus tard ; je n'ai pas le temps de l'entendre à présent.—Mais puisque je la sais...—Mais puisque je ne puis pas t'écouter maintenant...—C'est pas la peine de me faire apprendre par cœur, tu ne me fais jamais rien réciter.—Je crois que vous raisonnez, polisson ! Allez apprendre par cœur le verbe *raisonner* ; vous le conjuguerez entièrement devant moi.

Le petit garçon s'éloigne en faisant la moue. M. Flananville prend un pantalon ; il le rejette, puis va en chercher un autre dans un tiroir ; il passe une jambe dans celui-ci, et le rejette encore pour en prendre un autre.

Il en est à son sixième pantalon lorsque sa femme entre dans sa chambre.

—Mon ami, vous ne voulez donc pas venir déjeuner aujourd'hui ?—Pardonnez-moi, ma chère ami ; mais on n'a donc même pas le temps de s'habiller, ici...—Il y a là un monsieur qui demande à vous parler.—Oh ! c'est impossible... Renvoie-le, ma bonne amie ; dis-lui de revenir... Il faut que je m'habille, que je déjeune... et j'ai des courses importantes à faire ce matin. Renvoie ce monsieur.

Madame s'éloigne en haussant légèrement les épaules. Monsieur en fait autant pour mettre un gilet qui pour passer un pantalon. Le café, qui était servi depuis longtemps, est donc parfaitement froid quand il vient pour le prendre ; mais il y fait peu attention : les hommes très-occupés ne remarquent pas de telles misères.

Monsieur examine son carnet, tout en disant :—Il faut que j'aille consulter un avocat, ou un avocat, ou un clerc de notaire, relativement à notre ferme, dans laquelle on veut percer un chemin... Je crois qu'on n'a pas le droit... Je plaiderai peut-être...—Vous n'avez donc pas consulté ? Vous deviez le faire hier.—Je n'ai pas eu le temps. J'irai ce matin.—Et pour ce placement de fonds avantageux, avez-vous vu l'homme d'affaires ?—Je n'ai pas eu le temps ; je le verrai aujourd'hui.—N'oubliez pas non plus, mon ami, que c'est la fête de votre oncle. Vous savez comme il est susceptible, comme il tient aux égards, aux visites. Si vous n'allez pas lui souhaiter sa fête aujourd'hui, il serait capable de se fâcher tout à fait ; et vous devez ménager votre oncle.—C'est juste ; un vieux garçon très-riche, dont nous hériterons. Ah ! fichtre ! que d'affaires aujourd'hui !

Le petit Anastase se présente d'un air piteux devant son père, et se met à murmurer :

—Je raisonne, tu raisones, il raisonne...

—Ah ! c'est bien, Tanasc ; je sais ce que c'est. Tu me conjugueras cela une autre fois... Je ne puis pas t'écouter à présent.—Mais, papa, pendant que tu déjeunes...

Je raisonnerai, tu raisonneras, nous raisonnerons.

—Taisez-vous ! silence donc !... Est-ce que j'ai le temps de vous entendre ?—Vous raisonnez...—Ah ! que je l'entende encore raisonner... Va t'habiller, cela vaudra mieux ; je t'emmènerai avec moi souhaiter la fête à mon oncle ; cela fera plaisir à ce vieillard... En route, je t'apprendrai un compliment pour lui.—Et ma leçon d'écriture ?—Est-ce que je puis t'en donner à présent !...

—Si vous n'aviez pas dormi si tard ! dit Mme Flananville.—Ma chère ami, *Deus nobis hæc otia fecit* !... Anastase, traduisez cela à votre mère.—Moi !... est-ce que je comprends ce que cela veut dire ?—Ah ? C'est juste, tu ne sais pas encore le latin ; mais je te l'apprendrai... oh ! je te l'apprendrai ! Je veux même que tu deviennes très-fort, que tu traduises Virgile, Ovide et Tibulle... Tibulle est un peu libertin, mais il est bien aimable !... Je t'apprendrai aussi l'italien, pour que tu traduises le Tasso... délicieux poète qui exprime un grand amour avec tant de modestie :

Brama assai, poco spera, nulla chiede !...

Dis à ta mère ce que cela signifie.

M. Anastase s'occupe en ce moment à fourrer ses doigts dans son nez en murmurant :—*Que nous raisonnions, que vous raisonnez, qu'ils ou qu'elles raisonnent.*

— Eh ! mon ami, comment voulez-vous qu'il m'explique cela ? s'écrie la maman. Vous devez toujours apprendre une foule de choses à cet enfant, vous avez voulu vous charger seul de son éducation, mais, si cela continue, ce sera un âne, et par votre faute.

— Est-ce que j'ai le temps de faire tout ce que je me propose ! Ma bonne amie, ce vers italien veut dire : il désire beaucoup, il espère peu, il ne demande rien... C'est joli, hein ? c'est chevaleresque.

— Le tailleur est là qui apporte un habit neuf pour monsieur. — C'est bien ! je n'ai pas le temps de l'essayer en ce moment. Qu'il laisse l'habit et repasse plus tard.

La bonne sort, et Mme Flánanville dit à son mari : — Allez donc achever de vous habiller, mon ami, et surtout n'oubliez pas de porter un houquet à votre oncle.

— Sois tranquille, ma chère amie... Tiens, si je mettais l'habit qu'on vient de m'apporter pour faire mes visites... Ça ne ferait pas de mal, ceux que j'ai sont vieux et peu à la mode, et on a beau dire, la toilette fait quelque chose sur le vulgaire... et même sur les gens d'esprit. Je n'ai pas envie de me conduire comme Chapelain, l'auteur de la *Pucelle*, et qui était surnommé, par quelques académiciens, le *chevalier de l'ordre de l'Araignée* ; il faut que je te conte pourquoi...

— Allez donc vous habiller, mon ami... Tu sauras que Chapelain avait un habit tellement rapiécé et recousu, que le fil formait dessus comme le travail d'une araignée. On prétend que se trouvant un jour chez le grand Condé, où il y avait une réunion nombreuse, une araignée vint à tomber des lambris ; on crut qu'elle ne pouvait venir de la maison parce que tout y était d'une excessive propreté ; alors toutes les dames s'écrièrent d'une commune voix que l'araignée ne pouvait sortir que de la perruque de Chapelain. Quoique vieux, il n'avait jamais porté que cette perruque. On prétend qu'il était si avare, quoique jouissant de quinze mille livres de rente... on comptait par livres alors, qu'il essayait ses mains sur un balai de jonc pour épargner les serviettes. Son avarice fut même cause de sa mort ; il aimait mieux traverser la rue pleine d'eau, un jour qu'il se rendait à l'Académie, que de donner un liard pour y passer le ruisseau sur une planche qu'on y avait jetée. Le froid le saisit, et il en mourut... A présent, au lieu de mourir, on dit *claquer* ; c'est-à-dire ce sont les pelissons, les mauvais sujets qui se servent de ces expressions... Anastase, je vous défends l'*argot*, c'est un langage que je ne vous apprendrai jamais... si donc !... Je vais m'habiller... On n'a pas une minute à soi, ici !

M. Flánanville se décide enfin à terminer sa toilette ; mais lorsqu'il veut mettre son habit neuf, il ne peut pas entrer dedans, les manches sont trop étroites. Il peste, il jure après son tailleur.

— Si du moins vous l'aviez essayé devant lui, dit madame, il aurait sur-le-champ arrangé cela. — Est-ce que j'avais le temps !

Enfin M. Flánanville est sorti avec un vieil habit et tenant son fils par la main. Madame lui a crié :

A cinq heures le dîner sera prêt.

Et il a répondu : — Mon Dieu ! ma chère amie, vous savez bien que je suis l'exactitude même... à moins que le torrent des affaires ne m'entraîne.

Arrivé dans la rue, M. Flánanville dit à son fils :

— Nous allons prendre par les boulevards ; c'est peut-être un peu plus long, mais le chemin est dallé, bitumé, c'est charmant ; on marche comme si on se promenait dans un salon ; je ne désespère pas même de voir un jour les boulevards cirés, frottés et mis en couleur.

Le père et le fils se mettent en marche. Sur les boulevards, ils s'arrêtent devant toutes les boutiques de gravures, de caricatures, de tableaux et d'oiseaux. Ils mettent une heure pour parcourir deux boulevards. Arrivés à la Porte Saint-Denis, M. Flánanville dit à son fils : — Tiens, voilà un commerce qui n'existait pas sous Henri IV, qui cependant avait promis la poule au pot à ses sujets. Lis ce qu'il y a au-dessus de cette boutique.

M. Anastase s'arrête devant la boutique, allonge les lèvres, ouvre les yeux, élargit ses narines et épelle :

— Bou... bouhou... bouillons à do... à dodo... à domi... — Ah ! mon fils, vous n'êtes pas fort sur la lecture... — J'aime mieux te réciter mon verbe... — Faisez-vous. Il y a écrit là, mon fils : *Bouillon à domicile !*... Car maintenant, pour prendre un bouillon, il n'est plus nécessaire d'entrer chez un traiteur ou dans un café-restaurant ; on cherche une boutique, peu garnie au coup d'œil ; on lit : COMPAGNIE HOLLANDAISE, *Bouillon à domicile et sur place, à la tasse et au litre*. Et si l'on éprouve une faiblesse d'estomac, on entre, on demande un litre de bouillon ou de consommé... et l'on consomme... Veux-tu tortillier un bouillon ? Je veux dire prendre boire ; tortillier est un de ces vilains mots d'argot que je te défends de jamais employer dans la conversation, et qui, dans le dictionnaire des filous, veut dire manger... Entrons prendre un bouillon, ceci est pour ton instruction.

Le père et le fils entrent dans la boutique tenue par la Compagnie hollandaise. Ils s'attablent, et, pendant qu'on les sert, M. Flánanville continue de faire l'éducation de son fils.

— On peut, comme tu le vois, Tanase, prendre un bouillon dans l'établissement, ou l'emporter chez soi : il y a des personnes qui mettent beaucoup moins souvent le pot-au-feu depuis que l'on a la facilité de se procurer du bouillon sans être obligé de manger du bouilli... Pour les artisans, pour les petits marchands qui n'ont pas le moyen de tenir un ménage, c'est une invention fort utile que celle-ci. Combien de pauvres gens qui ne mangent habituellement que de la soupe maigre et qui sont gras depuis que le bouillon se vend en détail ! Dans les quartiers où il n'y a pas encore de compagnie hollandaise, les habitants vont quelquefois fort loin pour se procurer du bouillon. Je me souviens de m'être trouvé un jour dans un omnibus avec une femme qui tenait à sa main une tasse de bouillon qu'elle venait certainement d'acheter loin de son domicile. C'était un voisinage fort désagréable, qui me faisait trembler à chaque cahot de la voiture... et d'autant plus que la femme qui tenait la tasse semblait avoir envie de *pincer* sur mon épaule... *Pincer* veut dire dormir, dans cet infâme langage qu'on n'a pas craint d'imprimer dans le *Journal des Débats*... Songe bien, Anastase, à ne jamais user de cette locution !... Bref, je dis à cette femme : " Madame, quand on porte du bouillon dans un omnibus, on devrait au moins se précautionner d'une boîte en fer-blanc comme les laitières..." Elle me regarda en riant, et j'eus une grande tache sur mon habit.

La leçon paternelle est interrompue par l'arrivée des bouillons flaqués de petits pains. Le petit garçon prend son consommé, tandis que son père lui dit :

— Que ceci te serve de leçon, mon fils, il y a dans Paris des hommes qui se moquent fort bien, qui ont toujours des bottes parfaitement cirées, du linge blanc... du moins celui qui se voit... qui portent des gants jaunes, une cane à pomme d'argent ciselé, et qui dînent avec un bouillon de quatre sous... il faut dire vingt centimes maintenant, dans lequel ils trempent une livre de pain... il faut dire un demi-kilo. Quand vous rencontrez dans les rues de tels individus, ô mon fils, qui vous toisent d'un air insolent, se donnent des manières de lion, de petits maîtres et vous jettent par terre plutôt que de se déranger, alors vous pensez avoir vu quelque'un d'important, quelque haut personnage, et vous êtes loin de vous douter que ce monsieur qui fait tant d'embaras a dîné avec un bouillon et un petit ou un gros pain. Défiez-vous de ces gens qui font les riches, les puissants, les arrogants. Ceux que la fortune ou le mérite ont le plus favorisés ont presque toujours des dehors fort simples. Certainement vous êtes bien libre de dîner rien qu'avec un bouillon, si tel est votre bon plaisir, ou si vos moyens ne vous permettent pas de prendre autre chose ; le ridicule n'est point là. Du reste, l'invention des bouillons à domicile est tout à la fois philanthropique, gastronomique et économique. Il y a des gens qui ont voulu la critiquer, la faire tomber, et pour tâcher de dé-

gôter les consommateurs, ils ont osé dire que dans ces établissements on faisait du bouillon sans viande et rien qu'avec des os. A cela, les entrepreneurs de bouillon à domicile ont répondu de la façon la plus simple et la plus noble : en vendant à très bas prix tout le bouilli cuit qui leur a servi à faire du bouillon : *Solon et Sénèque* n'auraient pu faire mieux.

M. Anastase a paru goûter le discours de son père et très satisfait du bouillon. Mais lorsqu'il a fini, M. Flánanville s'empara d'un journal, car le journal se glisse partout, même dans les compagnies hollandaises. Pendant qu'il le lit, son fils, qui s'ennuie, dans la boutique où il ne prend plus rien, sort et va se promener sur le boulevard.

Ce n'est qu'après avoir entièrement dévoré le journal, qui est d'une dimension colossale, que M. Flánanville s'aperçoit que son fils n'est plus près de lui. Il sort et regarde de tous côtés. Il s'aventure à droite. Il n'aperçoit point Anastase, il rovient sur ses pas et va chercher à gauche. Enfin, après plus d'une heure de courses et de pas dans tous les sens, M. Flánanville aperçoit son fils en admiration devant un théâtre de marionnettes et polichinelles rossant le commissaire.

Le papa prend son fils par l'oreille en lui disant :

— C'est ainsi que tu me fais perdre mon temps !... quand j'ai tant à faire. — Comme vous lisiez le journal, j'ai pensé que vous n'étiez pas pressé. Je crois que ce petit drôle se permet encore de raisonner.

— *Je raisonne... tu raisones... il raisonne...* — Silence, drôle, et débâtons le pas.

Après avoir marché quelques minutes, M. Flánanville aperçoit du monde rassemblé, tous les yeux sont fixés sur le troisième étage d'une maison. Les uns disent : Il y est ! Les autres : Non ! il n'y est plus ! Je crains qu'on ne parvienne pas à le prendre... — Oh ! quel dommage ! tout à l'heure il y a un monsieur qui était sur le point de mettre sa main dessus, lorsqu'il s'est encore échappé.

M. Flánanville s'est glissé parmi les badauds ; il écoute ce qu'on dit, et lorsque son fils lui demande ce qu'il y a, il lui répond : Il paraît que c'est un voleur qui s'est sauvé et que l'on voudrait rattrapper... — Oh ! un voleur ! comment donc est-ce fait, papa ? — Eh ! mon Dieu ! mon cher ami, c'est fait absolument comme tout le monde... Cependant *Lavater* prétend qu'ils ont quelque chose dans les yeux... de plus dilaté... Quand j'aurai le temps, je te ferai étudier *Lavater*. Au reste, nous pouvons nous informer... Madame, mille pardons, mais celui que l'on cherche a-t-il l'air farouche ?

La femme à qui M. Flánanville adressait cette question était coiffée d'un immense chapeau de paille qui pouvait au besoin servir d'aubergin ; elle portait à son bras gauche un vieux cabas d'où sortaient deux queues de merlan. Elle répond en sortant de son cabas un vieux mouchoir rouge plein de tabac :

— Mais, monsieur... pour farouche, oui, il a l'air pas mal farouche, mais, du reste, ah ! il est bien gentil ! — Ah ! il est gentil... Il est donc jeune ? — Je ne sais pas son âge, mais il est tout vert et tout bleu.

— Ah ! papa ! tu ne m'avais pas dit que les voleurs étaient verts et bleus, s'écrie Anastase. — Ma foi mon cher ami, c'est que je n'en savais rien moi-même... Il faut que ce soit une nouvelle mode... on voit des choses si singulières dans le monde ! Par exemple, les dames du Japon se dorent les dents, et celles des Indes se les rougissent. Les dents les plus noires sont estimées les plus belles dans le Guzaratte et dans quelques endroits de l'Amérique. Dans le Groenland, les femmes se peignent le visage de bleu et de jaune. Quelque teint frais que puisse avoir une Moscovite, elle se croirait laide, si elle n'était pas couverte de fard. La pitécose des pieds n'a pas d'agrément pour les Chinoises, s'ils ne sont petits comme ceux des chèvres. Dans l'ancienne Perse, le nez aquilin était jugé digne de la royauté. Les mères l'écrasent dans certains pays à leurs enfants. Les Turcs et les Anglais aiment les cheveux roux ; on a mis de la poudre dans la coiffure de manière à la rendre entièrement blanche. D'après cela,

je ne vois pas pourquoi les voleurs n'auraient point adopté un costume vert et bleu... ça me paraît assez logique.

M. Flânnaville regarde la femme, qui a replacé son mouchoir sur ses épaules, et reprend : —A-t-on été chercher la garde?—Pourquoi faire la garde?—Mais pour tâcher de l'arrêter. —Ah! il se moque de la garde.—Par où donc s'est-il sauvé?—Par cette fenêtre du troisième. —Ah! mon Dieu! il faut être bien hardi.—Il a volé ensuite au quatrième et dans les mansardes.—Il paraît qu'il a volé dans toute la maison, ce gaillard-là!—Mais dans ce moment on ne l'aperçoit plus.

M. Flânnaville regarde en l'air. Son fils en fait autant. Ils ne veulent pas s'éloigner sans avoir vu arrêter le voleur vert et bleu. Au bout d'un certain temps, tout le monde s'écrie : "Il est là sur l'arbre!"

Aussitôt un gamin grimpe à l'arbre en disant : —Je l'aurai!

Et M. Flânnaville dit à son fils : —Voilà un gamin qui s'expose beaucoup, c'est un trait de courage qui lui fera honneur... Grave-le dans ton esprit, Tanase!

Bientôt le gamin redescend de l'arbre en criant : —Je le tiens!

En effet, il tenait dans une main un fort beau perroquet vert et bleu.

—Oh quoi! s'écrie M. Flânnaville, il s'agissait d'un perroquet! Anastase, nous sommes floués...—Qu'est-ce que cela veut dire? papa. —Cela veut dire : trompé, attrapé, fait au même; c'est un affreux mot dont il ne faut jamais se servir... Allons, en route...

Ah! voilà Dupont... bonjour, Dupont... Comment se portent ta femme, ta fille et tes trois chiens, Dupont? tu es maigri, Dupont; je te trouve le fond des yeux jaune, est-ce que tu couves une maladie?...

Le monsieur auquel Flânnaville s'est adressé essaye de placer quelques paroles;

—Tu ne viens pas me voir... Je comptais sur toi, pour avoir une recommandation près d'un chef de bureau que tu connais...

—Mais, mon cher, est-ce que j'ai le temps!... demande à Tanase si j'ai un moment à moi dans la journée... des affaires par-dessus la tête!...

Et M. Flânnaville bavarde pendant trois quarts d'heure dans la rue avec son ami Dupont : c'est celui-ci qui le quitte, sans quoi il causerait encore.

Le père et le fils se sont remis en marche. Tout à coup M. Flânnaville s'arrête en regardant en l'air et s'écrie :

—Le feu!... le feu!... il y a le feu dans cette maison!

Chacun se presse autour de lui, on regarde, on aperçoit en effet un nuage de fumée qui a quelque intensité et qui s'élève assez haut dans les airs.

—C'est dans la maison derrière celle-ci... Oh! sentez-vous l'odeur de la suie!... C'est un feu de cheminée, mais ils sont parfois fort dangereux. Anastase, reste là, je vais chercher les pompiers.

Et M. Flânnaville plante son fils au milieu de la rue, court s'informer où est le poste de pompiers le plus voisin et s'empresse d'aller requérir leur secours. Bientôt il revient avec une escouade de pompiers qui traînent avec eux leurs pompes parce qu'on leur a dit que le feu était violent. Ils frappent à la maison que Flânnaville leur indique. Celui-ci dit au concierge : —Chez qui est le feu?—Quel feu?...—Celui qu'on voit d'en bas, la fumée s'élève derrière votre maison.—C'est le tuyau du four du fabricant de porcelaine, c'est tous les jours comme cela, il n'y a pas le moindre feu.

M. Flânnaville se pince les lèvres. Les pompiers le regardent de travers, il s'esquive et cherche son fils. Ce n'est qu'au bout d'une heure qu'il parvient à découvrir son rejeton dans la boutique d'un pâtissier. Il paie la galette que l'enfant mangeait pour passer le temps et se remet en route avec lui en s'écriant :

—Fichtre! ne nous amusons pas en route! nous avons affaire au faubourg Saint-Germain, nous sommes en retard. J'ai envie que nous prenions un cabriolet pour nous hâter... en voilà justement un qui passe... Oh! eh! cocher... Oui, arrêtez.

M. Flânnaville et son fils montent en cabriolet. Le jeune Anastase est très-joyeux d'aller en voiture et son père se dispose à lui raconter l'origine des cabriolets qui, suivant lui, ont commencé par des brouettes, lorsque tout à coup il s'interrompt pour dire au cocher :

—Ne prenez pas par là, c'est le plus long; vous n'êtes pas à l'heure, vous ne devez pas tenir à prendre le plus long. Prenez cette petite rue, nous baisserons, c'est le plus court.—Mais, monsieur, par ce chemin-là il y a presque toujours des embarras de voitures, et on est quelquefois obligé d'attendre longtemps.—Allez donc, je vous réponds de tout.

Le cocher cède aux désirs de son bourgeois, mais, ainsi qu'il l'avait prévu, en tournant devant Saint-Eustache, il est obligé de s'arrêter derrière un fiacre, qui est arrêté par un milord, qui a devant lui une charette, qui est derrière une citadine, qui est accrochée à un tombereau chargé de pierre, et le tombereau, en voulant aider la citadine à se décrocher, s'est tourné en travers de manière que ce qui restait de passage dans la rue se trouve barré, et que sur une seconde file on aperçoit un porteur d'eau, un camion, un fiacre, un omnibus et plusieurs cabriolets qui attendent leur tour.

Le cocher qui mène M. Flânnaville et son fils jure d'une façon très-énergique, en s'écriant : —Là! qu'est-ce que j'avais dit! ça ne manque jamais par ici.

—Oh! cela ne va pas être long, dit M. Flânnaville. Cinq minutes s'écouleront. Au lieu de se détacher, les deux voitures semblent plus empressées que jamais l'une dans l'autre, et quelques voitures de derrière ayant voulu essayer d'avancer, ont encore augmenté l'embarras en diminuant l'espace nécessaire pour parvenir à décrocher celles qui tiennent.

Le cocher jure plus fort. M. Flânnaville lui dit : —Au fait je crois qu'il vaut mieux retourner et prendre un autre chemin. L'automédon met sa tête en dehors de la capote et jure à faire tomber la foudre, en murmurant :

—Oui, retournez donc à présent!... Plus de vingt voitures derrière nous, nous sommes bloqués! Nous v'là ici jusqu'à ce soir... nom d'un nom! d'un nom! d'un nom! d'un nom!...

M. Flânnaville regarde à son tour. La rue est entièrement encombrée de voitures, de porteurs de meubles, de brancards, de marabouts; enfin, de gens à pied et à cheval qui attendent que le passage soit rétabli, et à chaque minute la bagarre augmente, parce que dans ce quartier populeux et très-fréquenté les curieux, les badauds et les oisifs viennent encore augmenter l'encombrement et qu'il arrive toujours de nouvelles voitures par devant et par derrière.

Bientôt les cochers s'impatientent, les charretiers se mettent en colère, les porteurs de brancards les injurient, les voituriers leur répondent, souvent les piétons prennent parti pour l'un ou pour l'autre, tout le monde crie, et on entend ces phrases :

—Dis donc toi, là bas!... est-ce que tu vas nous faire coucher ici?—De quoi qu'il se mêle celui-là!... Est-ce que tu nous apprendras notre métier? malin!—Si vous aviez appuyé un peu à gauche en faisant reculer le porteur d'eau, on aurait pu passer.

—Voyez-vous ça! que-ce que vous voulez que je recule, celui-là! pour que mon tonna il soyne brisa.—As-tu fini, charabia!—Allons, fichtre charretier, finissons-en!—Laissez au moins un peu de place pour les piétons, ils vont nous écraser tous!

—Gnia pas de danger! Passez donc, ma petite mère, faites vous-même.—Si cette dame passe là, le tonneau pourrait bien y passer... Eh! eh! eh!—Il faut avouer qu'il y a des gens bien manants, bien grossiers.—Veux-tu taire ta coloquinte, toi là-bas...

—Eh! hû!... eh hû, dia!... hû dia!... sacré mille...

Ici les juréments deviennent tellement énergiques que M. Anastase a peur et se met à pleurer en disant : Je veux m'en aller.

—Tu as raison, mon fils... d'ailleurs je ne puis pas voir fouetter une bête comme cela, ça me fait mal. Tenez, cocher, voilà vingt sous... nous descendons.

Et M. Flânnaville descend du cabriolet avec

son fils sans écouter les cris de son cocher qui prétend qu'il devrait au moins lui payer l'heure.

Après avoir manqué dix fois d'être écrasé lui et son rejeton, M. Flânnaville est parvenu à sortir de la bagarre; mais il marche au hasard, il ne sait plus où il va tant cette scène l'a impressionné; enfin, le père et le fils se trouvent, sans trop savoir comment, devant l'entrée des Tuileries.

M. Flânnaville et Anastase traversent le jardin, mais alors le papa veut régaler son fils de la vue des poissons rouges qui sont dans le grand bassin. Ce n'est qu'après avoir entendu l'horloge du château sonner cinq heures que M. Flânnaville s'écrie :

—Cinq heures! ah bah!... pas possible!... et ta mère qui nous a dit que le dîner serait servi à cette heure-là... Il faut rentrer bien vite... il faut même prendre une voiture pour ne pas être trop en retard.

M. Flânnaville quitte à regret les poissons rouges; il conduit son fils à une place de fiacres, n'en prend pas, parce que cette fois il veut un milord, fait ainsi trois places sans trouver de milord, et finit par prendre un cabriolet. Il se fait conduire chez lui et y arrive à six heures passées.

Le dîner a été réchauffé plusieurs fois; madame est de mauvaise humeur.

—Au moins, dit-elle, j'espère que tu as fait toutes tes visites et n'as pas oublié ton oncle.

—Eh! mon Dieu! cela m'a été impossible, répond M. Flânnaville.—Tu n'as pas été chez ton oncle?—Ni chez les autres; demande à ton fils si j'ai eu le temps, si j'ai eu un moment à moi dans la journée. Puisque nous avons été obligés de prendre une voiture pour revenir.

—Ah! ça, c'est vrai! dit M. Anastase; nous avons été floués dans nos courses... moi je n'ai pas faim, je n'ai cependant tortillé qu'un bouillon et six sous de galette, mais je suis fatigué à en claquer... aussi j'ai bien envie de pioncer!...

Mme Flânnaville regarde son fils avec étonnement et dit à son mari : —Ah! quelle horreur!... qu'est-ce que j'entends? grand Dieu! est-ce que l'éducation que vous donnez à votre fils?—Par exemple! je lui ai défendu ces mots-là, au contraire.—Mais si vous ne les aviez pas dits devant lui.—Ma chère amie, quand on est aussi occupé que je le suis, on ne fait pas toujours attention à ce qu'on dit. Mais sois tranquille... je me charge de l'éducation d'Anastase... il faut seulement que j'aie un peu de temps à moi.

PAUL DE KOCK.

## LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 27 JANVIER, 1846.

### Histoire de la Semaine.

Enfin la mallo du 4 janvier est arrivée en cette ville, dimanche à 3 heures, p. m. Nous n'avons pu avoir nos journaux que lundi matin; c'est à cette circonstance, que sera dû l'ordre si imparfait dans lequel nous jetons dans nos colonnes les extraits les plus intéressants, que nous avons choisis à première vue.

La nouvelle la plus importante, la plus extraordinaire, la plus merveilleuse, celle qui a surpris tout le monde, c'est le rappel de Sir ROBERT PEEL au pouvoir.

Voici la liste officielle du nouveau ministère, Premier lord de la Trésorerie.—Sir Robert Peel. Lord Chancelier.—Lord Lyndhurst. Secrétaire des Affaires Étrangères.—Comte d'Aberdeen. Secrétaire des Colonies.—L'Honorable W. E. Gladstone. Secrétaire du Département de l'Intérieur.—Sir James Graham.

Chancelier de l'Échiquier.—Honble. H. Goulbourn. Président du Conseil.—Duc de Buccleuch. Président du Bureau du commerce.—Le Comte Dalhousie.

Premier Lord de l'Amirauté.—Le Comte Ellenborough. Commandant des Forces.—Duc de Wellington. Secrétaire de la Guerre.—Honorable Sydney Herbert. Maître-Général des Postes.—Comte de St. Germain. Sous-Secrétaire des Colonies.—Le Comte Lyttleton.

Ainsi Lord JOHN RUSSELL n'a pu former le cabinet; c'est l'échec le plus cruel qu'ait subi jusqu'à aujourd'hui

Le parti whig, qui avait déjà entonné un chant de victoire; la victoire a été courte. Voici l'extrait d'une lettre adressée de Londres, le 22 décembre, par le célèbre T. B. MACAULAY, au secrétaire des Chambres du Commerce d'Edinburgh:

"Vous avez appris la fin de nos efforts pour former un cabinet. Tous nos plans ont été mis au néant par Lord Grey. J'espère que la chose publique n'en souffrira pas. Sir Robert Peel doit entreprendre l'arrangement des difficultés. Il est certain qu'il peut le faire; il n'est pas du tout certain que nous eussions pu réussir. Car, tous ensemble, nous le supporterions, tandis qu'un grand nombre dans le ministère actuel auraient refusé de nous soutenir. Quant à ce que j'ai fait dans cette affaire, j'en suis parfaitement satisfait; depuis le commencement, j'ai dit à Lord John Russell, que je stipulais pour une seule chose, et cette chose c'est un rappel immédiat et total des lois sur les céréales, etc."

Sir Robert Peel lui-même, voudra-t-il ce rappel immédiat et total des lois des céréales? c'est une question qui divise la presse anglaise.

Nous renvoyons nos lecteurs à nos extraits. Le Times de ce matin annonce la nomination de Lord CATRICART au poste éminent de Gouverneur-Général du Canada; et ajoute un on-dit, auquel nous ne croyons pas; c'est l'organisation de la milice sur le pied du service actif.

Le Times de Londres conclut un long article sur la question de l'Orégon, en disant que cette difficulté s'arrangera sans aucun doute, comme celle des frontières du Maine.

Plusieurs articles écrits et préparés pour ce numéro, sont remis au prochain, pour faire place aux nouvelles d'Europe.

TEXAS.

Il nous est venu, par la voie de la Nouvelle-Orléans, des journaux de Galveston du 1er, qui donnent le résultat des élections dont nous avions déjà reçu quelque chiffre. J. P. Henderson a été élu gouverneur, et A. C. Horton, lieutenant-gouverneur. Sur 75 membres déjà nommés pour la législature, 55 appartenaient à la fraction du parti démocratique qui a pour chef l'ex-président Houston. Aussi est-il certain que celui-ci ira occuper un des sièges réservés au jeune état, dans le sénat fédéral; on assure même qu'il sera chargé de désigner le collègue dont il lui plaira de se faire accompagner à Washington. Le triomphe d'Houston est fort important; car du vote des sénateurs du Texas dépend, peut-être, chose étrange! la solution de la question de l'Orégon dans le congrès. Oui, vraiment, de toutes les péripéties auxquelles nous assistons depuis quelque temps, celle-là serait la plus étrange, qui rendrait arbitre, entre les Etats-Unis et l'Angleterre, cette défunte république qui était hier, pour ces deux pays, une pomme de discorde; l'étrangeté serait bien plus grande encore si le Texas, qui n'a pu entrer dans l'Union qu'à l'aide de l'Orégon, n'y était entré que pour prendre fait et cause contre les prétentions de l'Union sur ce territoire. Nous ne disons pas qu'il en sera ainsi, car nous n'avons aucune espèce de données pour prévoir quel sera le rôle du futur sénateur Houston dans la question de l'Orégon; mais, s'il nous fallait hasarder une prévision, nous n'hésiterions pas à affirmer que les probabilités et les apparences sont en faveur d'une alliance entre MM. Calhoun et Houston. En effet, celui-ci ne ferait, en cela, que s'associer à la politique qu'ont adoptée tous les sénateurs démocrates du Sud, à l'exemple de l'illustre Carolinien; et puis, nous sommes tentés de croire que les partisans des mesures pacifiques comptent fort sur cette alliance, car, en rentrant au congrès, le premier fait important que nous allons rencontrer, dans le sénat, c'est un ajournement de la question d'Orégon, motivé en partie, par la convenance qu'il y a de ne pas la résoudre sans le concours des sénateurs du Texas.—*Courrier des E. U.*

MEXICO.

Ainsi que nous l'avions prévu, le ministre des Etats-Unis à Mexico n'a pas reçu un accueil aussi brutal que le prétendaient certaines correspondances. Il n'a été ni insulté, ni même repoussé. Il y a eu seulement, entre le gouvernement mexicain et lui, quelques hésitations provenant, suivant les uns, de ce que M. Sidel était venu en qualité de ministre plénipotentiaire, au lieu de ne se présenter que comme

commissaire chargé d'une mission spéciale; et, suivant les autres, de ce que le président Herroza n'avait pas osé recevoir ouvertement et officiellement le diplomate américain, de peur que les révolutionnaires ne lui fissent un crime de ses politesses à l'égard d'un ennemi. Il paraît certain que, en dépit des apparences, M. Sidel a été fort bien reçu, et a trouvé le gouvernement tout disposé à entamer les négociations qu'il a lui-même provoquées.

DERNIERES MODES DE PARIS.

Lorsque, l'hiver dernier, les badauds et les niais qui essayent les premières modes au profit des tailleurs adoptèrent les pantalons sans sous-pieds, à jambes d'éléphants, les gilets ouverts jusqu'au ventre et descendant en proportion, les habits-vestes en queue de morue, à la taille indéfinie, et les petits chapeaux anglais, suprême effort du tuyau de paille vers le ridicule;—un homme d'esprit de notre connaissance s'écria à cette vue:—Voilà un mode qui obtiendra un succès colossal, car c'est la plus absurde qu'on ait imaginée depuis les incroyables du Directoire!—Notre ami, était un prophète! A l'heure qu'il est, les jeunes gens les plus distingués ont exactement la tournure de leurs domestiques de l'année dernière. Pour compléter la ressemblance, ils portent, en guise de cannes, une petite baguette à battre les habits. Espérons que cette saturnale de la garde-robe ne se prolongera pas au delà du carnaval. Déjà les habits s'allongent timidement. Les gilets remontent peu à peu; et les chapeaux commencent à reprendre figure humaine. Les pantalons conservent la ganse ou le cordonnet de soie, et s'obstinent à proscrire les sous-pieds. Ceci a du moins une sorte de raison: c'est fort laid, mais plus commode. Du reste, Les cravates longues cèdent la place aux cravates courtes. Les gilets droits en piqué blanc, brodés ou unis, triomphent en soirée. Les gilets de castor noir, bleu ou vert, à petites basques et à boutons dorés, font merveille le matin.

Arrivons aux dames, c'est-à-dire à la grâce et à l'élégance. D'abord les chapeaux à la Pamela sont morts... Qu'ils reposent éternellement! Leurs successeurs ont toutefois gardé leur forme surbaissée et quelque chose de leurs petites. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait de mieux. Les capotes en satin gris sont très commodes le matin, avec des ornements de couleur tranchante; ainsi que les robes redingotes ouvertes, avec revers en tulle sur une chemisette brodée. Cependant les corsages droits sont de meilleure compagnie. Affaire de caprice. Mais voici les deux grandes innovations: 1° les caracos en velours, avec petites basques arrondies dans le genre des surcois moyen âge; 2° les manteaux-visites; mais ici distinguons s'il vous plaît! Il y a le manteau grec, échancré du cou, à larges manches, relevées de passementerie;—assez gracieux. Il y a le manteau, dit pèlerine, serré à la taille, avec grand collet;—très-disgracieux. Il y a enfin le manteau russe, sans taille ni ceinture, à manches avec parements doublés de couleur vive comme le corps du manteau;—assez majestueux. En tout ceci, la passementerie et les boutons dominent à l'excès. Les passementiers vont s'enrichir comme des administrateurs de chemins de fer. En fait d'élégance, n'oublions pas une nouvelle amazone Louis XIII avec corsage à petites basques. Cette simple révolution a fait de l'amazone une toilette délicieuse, —surtout si l'on y joint le chapeau à forme ronde, à larges bords relevés sous une plume flottante. Voulez-vous une grande parure de soirée ou de bal? Choisissez du moire blanc garni d'une grecque, ou de la gaze ornée de dentelles, le tout d'corsage plat, avec grandes basques sur les hanches.

Les enfants élégants portent, avec grand succès: —les garçons le gilet arrondi du devant, orné de passementerie, et le feutre rond à bords relevés; les filles, le caraco comme leurs mères, le manteau russe et le chapeau de pluche grise ou bleue. Les Anglais y ajoutent force plumes, mais les Français ne sont pas obligés d'en faire autant.

ANNA DE B.....

ANNONCES.

A VENDRE.

Le soussigné offre en vente un COURT TRAITE SUR L'ART EPISTOLAIRE "rédigé" par un Canadien, et arrangé de manière à être adopté à l'usage des Ecoles élémentaires. S'adresser à sa demeure, rue St. Amable, Bureau de l'Aurore des Canadas.

Dans un prochain avis, de plus amples détails seront donnés.

Prix 20 sous par copie. A la douzaine, 7s. 6d.

F. CINQ-MARS.

Montréal, 23 janvier 1846.

COMMANDES

POUR LA

FRANCE.

LES soussignés expédieront de nouveau par le Steamer du 1er Février des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres pour Livres, Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instruments de Chirurgie ou de toutes autres marchandises françaises sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE, & C<sup>ie</sup>.

Librairie Canadienne, } Rue St. Vincent, No. 3. }

Montréal, 13 Janvier, 1846.

Sources

DE

VARENNES.

TIRAGE AU SORT — FAITES ATTENTION.

MONSIEUR ANTOINE BRODEUR, offre en vente au moyen d'un Tirage au Sort 72 LOTS DE TERRE, de 90 pieds de front sur 180 pieds de profondeur, faisant partie de belles propriétés qu'il possède aux Sources de Varennes; les dits Lots devant former un carré à peu près parfait sur une hauteur vis-à-vis les Sources mêmes; le local y est des plus agréables et le point de vue des plus charmants; chaque lot est assez grand pour pouvoir y bâtir une maison agréable, y avoir une bonne cour et un joli jardin; le plan du village est tiré avec goût, le propriétaire a eu le soin d'y assigner des rues vastes et spacieuses. Le village des Sources est à peu près à vingt arpens du beau village de Varennes, les lots seront tirés entre 72 souscripteurs à £30 chaque, payable le jour du tirage par argent comptant ou par le moyen d'un billet caudonné et approuvé; sur un des Lots se trouvent une maison et un hangar en pierre de soixante pieds, séparés par moitié par un mur, ayant toujours été habitée par deux familles, mais M. Brodeur se réserve le droit d'occuper gratis la moitié nord-est de la dite maison durant une année à compter du premier mai prochain; et M. Brodeur se réserve en outre le droit d'enlever ses granges et autres bâtiments qui se trouvent construits sur quelques uns des dits Lots. Chaque souscripteur aura droit d'avoir gratis de l'eau des Sources pour l'usage de sa famille à sa maison sur le dit Lot de Terre. Le plan des Lots est déposé au Bureau de J. D. BERNARD, écr. rue St. Paul, à Montréal, où il pourra être examiné. Avis sera donné aux Souscripteurs du jour du Tirage.

M. Brodeur se propose de bâtir sur la côte, en face du village et des Sources, une bonne et grande maison pour servir d'Hôtel au voyageur. Et en outre un bon et élégant steambot pour voyager dès l'été prochain régulièrement de Montréal à Varennes, tous les jours. Varennes, 20 Janvier, 1846.



SOCIETE DE NAVIGATION

DU

RICHELIEU.

AVIS.

LES Actionnaires dans cette Institution sont priés de PAYER, le 7 FEVRIER prochain leur TROISIEME ET DERNIER INSTALMENT sur leur Souscription.

Par ordre,

J. F. SINCENNES, Secr. Trés.

Montréal, 23 janvier 1846.

**A VENDRE A CE BUREAU**

Le second volume de la REVUE CANADIENNE, élégamment relié.— Prix 10s. AUSSI.

Les trois premières livraisons de la REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE. Prix chaque Exemplaire, 2s-6d.

**AVIS.**

Les Soussignés profitent de cette occasion pour informer les Négociants de Montréal, qu'il continue à faire la COMMISSION sur le Marché de New-York (et aussi sur ceux de Philadelphie, Boston et Baltimore, où il a des agents) pour achat d'Épiceries et de Marchandises Sèches; il capote que sa parfaite connaissance de ce marché et sa ponctualité dans ses transactions mercantiles, sauront lui mériter la confiance du public dont il sollicite l'encouragement.

R. DESRIVIERES,  
81, Front Street.

New-York, 6 Janvier 1846.

Bureau de l'Adjudant Général de Milice, }  
Montréal, 6 Janvier, 1846. }

**ORDRE GENERALE,**

SON EXCELLENCE l'Administrateur du Gouvernement ayant été informé que plusieurs Officiers de Milice dont les nominations ont été dûment publiées n'ont pas encore reçu leur commissions, il lui a plu d'ordonner aux Officiers commandants des corps de fournir immédiatement des listes de tels Officiers dans l'ordre de leur nomination, spécifiant avec toute la précision possible la date de chaque nomination.

Par ordre,

A. GUGY,  
Col. et Adjt. Gen.

**Bureau des Portes de 1837-38; B. C.**

Garderobe de l'Assemblée Législative,

Montréal, 22 Décembre 1845.

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné que les Commissions nommées pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles de Bas-Canada, en 1837-38, et de celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis 10 heures A. M., jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit: à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre,

J. G. BARTHE,  
Sec. Com. sur les Pertes.

Il a été inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics de Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.  
Montréal, 6 Janvier 1846.

**Departement des Terres de la Couronne.**

Montréal, 18 Décembre 1845.

**AVIS.**—Pour être vendu, par Encan Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fourneaux, magasins, romèdes, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres), qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Étienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECONDE jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le prix de la Gazette et le Toronto Herald, sont aussi cités de l'insérer.

Montréal, 5 Janvier 1846.

**ALMANACH DES AFFAIRES:**

J. P. PLAMONDON, Avocat, Faubourg St. Laurent, encoignure des rues St. Urbain et Dorchester.—16 jr.

DR. LEPROHON, No. 83, Rue Craig-Janvier, 1846.

DR. VALLEE, No. 59, Grande Rue St. Laurent, chez Joseph Vallée, éci.

DR. DORSONNENS, 2de. porte à gauche sur la Rue St. Louis, à son encoignure avec la Rue Sanguinet.

DR. C. DE BOUCHERVILLE, No. 25, Rue Sanguinet, Faubourg St. Laurent.

DR. L. BOYER, No. 34, Rue St. Denis, Faubourg St. Laurent.

DR. PAPINEAU, No. 41, Rue Craig.

DR. TAVERNIER, No. 2, Grande Rue St. Laurent.

J. M. LAMOTHE, Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

J. C. A. POITRAS, Avocat, No. 18, Rue St. Vincent.

M. S. DAVID, Avocat, No. 23, Petite Rue St. Jacques.

L. O. LE TOURNEUX, Avocat, à Etudo au No. 15, Rue St. Vincent.

C. J. COURSOL, Avocat, Coin des Rues St. Vincent et Ste. Thérèse.

W. B. LINDSAY, Jr. Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

M. LAFRAMBOISE, Avocat, No. 31, Rue St. Gabriel.

J. R. BERTHELOT, Avocat, No. — Rue St. Vincent.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, No. 25, Rue St. Gabriel, près de l'Hotel du Canada.

P. LAMOTHE & D. E. PAPINEAU, Notaires, No. 164, Rue Notre-Dame.

C. C. SPENARD, Notaire, Bureau chez J. H. Jobin, Ecr., coin des Rues St. Paul et St. Vincent.

**AVIS AUX AUBERGISTES**

Dans la Cité et

DANLEU DE MONTREAL.

Bureau de la Paix,  
Montréal, 2 Janvier 1846.

**AVIS** est par le présent donné, qu'une SESSION SPECIALE DE LA PAIX sera tenue par les Juges de Paix, conformément aux clauses de l'Ordonnance 2 Vict. chap. 14, au PALAIS DE JUSTICE, MARDI le VINGTIEME jour de JANVIER courant, pour régler le nombre de certificats à donner pour obtenir LICENCE D'AUBERGE dans la Cité et Danleu de Montréal, et les personnes en faveur desquelles tels certificats seront accordés.

Toutes demandes pour renouveler et pour obtenir de telles licences devront être déposées à ce Bureau avant le dit 20 courant. La licence de l'année précédente devra aussi être présentée.

A. M. DELILE,  
Greffier de la Paix.

**LA BANQUE DU PEUPLE**

AVIS.

LES ACTIONNAIRES dans cette Institution, sont requis de payer, au PREMIER de MARS prochain, le TROISIEME INSTALEMENT, sur le nouveau capital.

Par ordre des Directeurs,

B. H. LEMOINE,  
Caissier.

Bureau de La Banque du Peuple, 7 usi.  
Montréal, 12 Janvier 1846.

**BEAUDRY & FRERE,**

No. 124, RUE NOTRE-DAME,

ONT constamment un Assortiment très considérable des articles suivants, à des prix très avantageux:

Couvertures de Laine, grandeur assorti.  
Flanelles de toutes les couleurs  
Draps à Montcaux, de diverses couleurs  
do de Castor, do do  
Bon choix d'étoffes à Pantalons  
Plusieurs cents pièces Coton Blanc Américain.  
Montréal, 13 Janvier, 1846.

**ETABLISSEMENT CANADIEN**

D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE.

TENU PAR

**M. L. P. BOIVIN,**

BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL,

en face du marché.

M. BOIVIN offre en vente, un assortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend: Montres de Dames et Messieurs, en Or et en Argent, du goût le plus nouveau et de première qualité.

Chaînes en or françaises et anglaises.  
Tabatières d'argent, de dames et messieurs.  
Pendant d'oreilles.

Épingles, épinglettes de corail et Cornaline, etc. etc.  
Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de corniche.

Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes, et colorées; aussi toute espèce de verres de lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs de Canons, Cravaches, Fouets, monté en argent et en ivoire; ainsi qu'un assortiment de ceillères, et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à ordres selon les goûts.

M. B. se charge de réparations de pendules et de montres simple et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutés avec soin et promptitude.

Montréal, 6 Janvier, 1846.

**A VENDRE.**

Aux Bureaux de la Revue Canadienne.

La lecture de l'Hon. A. N. MORIN, délégué devant L'INSTITUT CANADIEN, le 18 Décembre, 1845.—sur "L'Éducation Élémentaire dans la Bas-Canada; et qu'elle est et ce qu'elle devrait être." Prix de la Brochure. 15 sous.

**AVIS.**

N demande information sur un individu, ayant nom JOSEPH SEGUIN, autrefois de la Paroisse de St. Valentin, parti, il y a environ neuf ans, pour les États-Unis. On n'en a pas entendu parler depuis. MM. Les Curés, ou autres, qui pourraient donner quelque information sur cet homme, seraient un grand service à sa famille. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. Montréal, 15 novembre, 1845.

**Conditions**

ET PRIX DE L'ABONNEMENT.

La REVUE CANADIENNE paraît les MARDI et VENDREDI matin. Chaque No. contient huit pages de matière formant seize pages par semaine: deux volumes par an.

A part du journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: PALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc. et au moins quatre pages de musique par mois.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul - - - - - \$1 0 0

Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul - - - - - 1 0 0

Aux deux publications réunies - - - - - 1 10 0

Comme on peut le voir on fait une grande réduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour dix chelins seulement, à peu près CINQ CENTES grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIERE DEMANDE; et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc. doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

La grande circulation de la REVUE CANADIENNE, en fait un excellent centre de publicité, pour le commerce et toutes les branches d'industries.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, Première Insertion.....2s. 6d.  
Dix lignes et au-dessous, Première Insertion.....3s. 4d.

Au-dessus, par lignes.....4s.

Toute insertion subséquente, le quart du prix.

On compose pour les annonces considérables et permanentes.

LOUIS O.-LE TOURNEUX,

Rédacteur en Chef et Propriétaire.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.